

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 Septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BOURDELAS, M. MARINIE, I. CAILLET, J. HUMPHREYS, M. COSTA, A. BERTRAND.

Absents : M. JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à F. MAUNOURY
C. BIRON

Christian MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Demande subvention CTD 2015 - Panneaux de rues et numérotation

Délib.n°37/2014

Monsieur le Maire fait part du devis de la Société Signaux Girod pour l'acquisition de panneaux de rue et numéros, qui s'élève à 8 453,71 € HT.

Il propose de solliciter une subvention aux taux maximum auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, sollicite cette subvention et valide le projet de financement de cette opération qui serait le suivant :

Subvention CTD 30% : 2 536,11 €

Autofinancement : 5 917,60 €

M. le Maire précise que le doublage des noms en langue limousine ne pourra être réalisé dans l'immédiat car trop onéreux.

2. Demande subvention CTD 2015 - Restauration du Monument aux Morts

Délib.n°38/2014

Monsieur le Maire fait part du devis de la Société JOUANDOUDOU pour la rénovation du monument aux morts, qui s'élève à 1 963,60 € HT.

Il propose de solliciter une subvention aux taux maximum auprès du Conseil Général au titre des Contrats Territoriaux Départementaux de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, sollicite cette subvention et valide le projet de financement de cette opération qui serait le suivant :

Subvention CTD 40% : 785,44 €

Autofinancement : 1 178,16 €

3. Convention de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire

Délib.n°39/2014

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de proroger d'une année supplémentaire (2014/2015) la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve la signature de cette convention par son Maire.

4. Taxe d'aménagement

Délib.n°40/2014

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de redélibérer sur la taxe d'aménagement instaurée par la délibération du 4 novembre 2011 (n°39/2011).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, M. le Maire propose :

- de renouveler le taux 1% instauré en 2011,
- d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit-ou du PTZ+);
 - les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - les abris de jardin
- d'exonérer partiellement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 40 % de leur surface ;
 - les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75 % de leur surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve ces propositions et précise que la présente délibération sera valable pour une durée de 3 ans minimum (soit jusqu'au 31 décembre 2017), puis renouvelable tacitement d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

5. Columbarium et Jardin du Souvenir - Tarifs

Délib.n°41/2014

Monsieur le Maire propose de fixer le règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir ainsi que les tarifs de concession des cases et de la dispersion des cendres sur le jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve le règlement et fixe les tarifs suivants :

- case concédée pour 10 ans : 100 €
- renouvellement par tranche de 10 ans indéfiniment : 50 €
- ouverture des cases : 50 €
- dispersion des cendres sur le jardin du souvenir : 50 €

6. Honoraires travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'architecte avait oublié d'envoyer sa dernière facture d'honoraires pour les travaux de la salle polyvalente d'un montant de 3 902,89 € TTC.

Heureusement les finances de la commune permettent de régler cette dépense mais il est regrettable que l'architecte ne soit pas plus vigilante sur sa comptabilité.

7. Acquisition d'un copieur

Délib.n°42/2014

Afin de renouveler le copieur de la mairie devenu trop vétuste, Monsieur le Maire fait part des devis reçus en mairie :

UGAP : 2 077,61 € HT
Quadria : 2 729,00 € HT
Desk : 3 080,00 € HT
Bureau Système : 3 200,00 € HT
SARL Dumonteil : 3 600,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient l'offre de l'UGAP pour l'acquisition d'un copieur TOSHIBA E-Studio, ainsi que son offre de maintenance sur 5 ans.

8. Vente de parcelles dans le périmètre rapproché du captage

M. le Maire informe l'assemblée de la vente des parcelles A 195 et 198 situées dans le périmètre rapproché de protection du captage d'eau potable.

Un contact sera pris avec l'acheteur pour savoir s'il serait d'accord pour que la commune se porte acquéreuse de ces parcelles et qu'il en reste locataire.

9. Motion collectif « Stop TAFTA »

M. le Maire fait part de la proposition du collectif « Stop TAFTA » qui se prononce contre les accords de libre-échange en cours de discussion entre l'Union Européenne et divers autres pays dont les Etats-Unis et le Canada.

Mme CAILLET propose de rencontrer des membres de ce collectif pour obtenir des précisions.

10. Jumelage avec BURGOBERBACH

Suite à la demande du Comité de jumelage de Bujaleuf avec la ville de Burgoberbach en Allemagne, afin d'agrandir le périmètre de ce jumelage, une réunion de commission aura lieu prochainement pour étudier cette possibilité.

11. 40 ans de l'association des retraités

L'association des retraités fêtera ses 40 ans le 26 novembre.

12. DIVERS

Isabelle CAILLET fait part de sa rencontre avec Paul KONINGS, conseiller municipal de Bujaleuf, au sujet de l'aménagement de chemins de randonnée entre nos 2 Communes. Le Conseil Municipal soutient ce type de projet. Une commission sera mise en place pour l'étudier.

Isabelle CAILLET indique qu'il est nécessaire de démousser la toiture de son logement (coût d'environ 4 €/m²) mais souhaiterait qu'une alternative moins impactante sur l'environnement soit trouvée pour remplacer le produit classiquement utilisé. Elle va se renseigner.

Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements à Elise et Manu COSTA pour la qualité du concert qu'ils ont donné le 20 septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30.